



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**CERTIFICATION
COMPLEMENTAIRE
Session 2022**

RAPPORT DU JURY



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE


Rapport du Président du jury : page 3

Rapports des différentes commissions :

 Cinéma-Audiovisuel : page 6

 DNL Allemand (1^{er} degré) : page 12

 DNL Anglais (LEGT - 1^{er} degré) : page 14

 DNL Anglais (Lycée Professionnel) : page 17

 DNL Espagnol (LEGT) : page 19

 Français Langue Seconde : page 22

 Histoire des Arts : page 28

 Langues et Cultures de l'Antiquité : page 32

 Théâtre : page 37

 Danse : page 42

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2022

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 4 et le 13 janvier 2022.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Rappel de la réglementation concernant le rapport

(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)

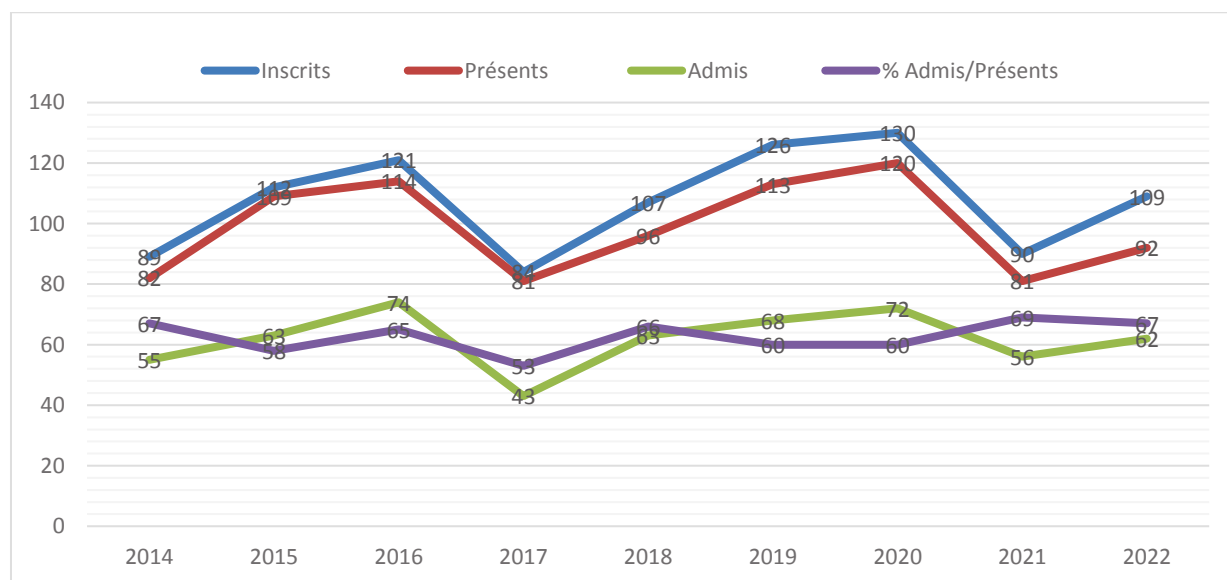
« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

Cette session 2022 a été marquée par une hausse du nombre de candidats ; 109 inscrits, en hausse de 17.5 % par rapport à la session précédente, et ce après une hausse de 25% en 2018, 18% en 2019 et 3% en 2020, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 92 candidats présents en cette session 2022. L'impact de la situation sanitaire actuelle sur les chiffres est néanmoins à considérer. Spécificité de cette session : la présence de 9 candidats du 1^{er} degré (5 en DNL anglais, 1 en DNL allemand et 3 en FLS). De plus en plus de professeurs exerçant en collège s'inscrivent pour obtenir une certification dans une DNL ; a contrario enfin, de moins en moins de professeurs de lycée professionnel (PLP) s'y présentent, même si les chiffres sont quasiment identiques à la session précédente.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année très disparates : fort satisfaisants en LCA, en FLS 2nd degré, Théâtre et HIDA, satisfaisants en DNL - Anglais 1^{er} et 2nd degré (G&T), ils sont en baisse dans deux spécialités (DNL – Espagnol, FLS 1^{er} degré). Le pourcentage total d'admis est en légère baisse mais reste très honorable : 67% - 69% lors de la précédente session. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2022 dans le contexte des huit dernières années.



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2022 : ÉLÉMENTS
STATISTIQUES**

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	%
CAV (2 nd degré)	11	9	6	3	66,70
DNL Allemand (1 ^{er} degré)	1	1	0	1	00,00
DNL Anglais (1 ^{er} degré)	6	5	5	0	100,00
DNL Anglais (2 nd degré – G&T)	29	24	15	9	62,50
DNL Anglais (2 nd degré –LP)	7	7	3	4	43,00
DNL Espagnol	4	4	2	2	50,00
FLS 1er degré	3	3	1	2	33,00
FLS 2nd Degré	9	8	6	2	75,00
HIDA	14	13	10	3	77,00
LCA (Latin)	7	7	7	0	100,00
Théâtre	12	7	6	1	85,70
Danse	6	5	2	3	40,00
TOTAL	109	92	62	30	67,40

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2022

Le président du jury,

Bruno Bouchard, IA-IPR

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame LEGRAND et Monsieur GIVELET

IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel

Les modalités de la délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont le Cinéma-Audiovisuel, ont fait l'objet d'une nouvelle note de service, No 2019-104 et datée du 16 juillet 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919.

Une disposition importante de ce texte visant à actualiser les anciennes dispositions permet l'ouverture de l'examen aux personnels du premier degré pour les secteurs disciplinaires, notamment artistiques, pour lesquels ce n'est pas encore le cas.

L'examen s'est déroulé le mardi 4 janvier et le mercredi 5 janvier 2022 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

Cette année, il y avait 11 candidats inscrits et neuf se sont présentés.

6 candidats sur 9 ont été admis (66%) : le niveau global des prestations reste satisfaisant.

- Les notes s'échelonnent de 8 à 16.
- Une moyenne de 11,66 cette année, en hausse en regard de la session précédente. La note de 08 est attribuée à des candidats invités à approfondir des connaissances et des pratiques afin qu'elles répondent pleinement aux attendus spécifiques de l'enseignement de cinéma.

Profil des candidats :

- Sept disciplines différentes sont représentées cette année. Tous les candidats exerçaient dans le second degré dont l'un dans l'enseignement privé. Un candidat était professeur stagiaire.

- Une candidate était déjà intégrée dans une équipe pédagogique dispensant une option C.A.V. ; elle devait donc se présenter à l'examen. Deux candidats interviennent dans des classes CHAC.
- Les autres se sont présentés dans l'espoir de faire reconnaître des compétences dans le domaine, éventuellement pour enseigner le CAV. Ils se montrent impliqués dans leur établissement – collège ou lycée - dans des projets à dominante audiovisuelle ou intègrent des œuvres cinématographiques dans leur enseignement.

Second degré, disciplines d'origine :

- **Arts Plastiques : 1**
- **Anglais : 1**
- **Lettres modernes : 3 (+2 absents)**
- **Lettres classiques : 1**
- **Documentation : 1**
- **Mathématiques : 1**
- **Education musicale : 1**

Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
16	1
15	1
14	1
13	2
10	1
08	3

N.B. : les attendus de l'épreuve, les conseils aux candidats et la bibliographie indicative qui constituent la suite de ce rapport de jury reprennent in extenso les éléments contenus dans le rapport précédent, ces éléments n'ayant en rien été modifiés depuis la dernière session.

Les attendus et le déroulement de l'épreuve

Les attendus :

La nouvelle note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019 précise **pour ce qui concerne les candidats issus du premier degré qu'ils peuvent** « (...) *valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3.* » Dans ce contexte, le jury évaluera :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;*
- *La capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;*
- *La capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;*
- *La connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.*

Ces critères reprennent, enrichissent et complètent ceux définis dans la précédente note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. N° 39 du 28 octobre 2004. Concernant les personnels du second degré, la vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V. et pour identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre du PEAC. Le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective **et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient.**

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. La plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé ; le jury s'est parfois vu dans l'obligation d'intervenir pour demander à des candidats de conclure en quelques secondes. Dans le cas contraire, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie.

N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.

L'entretien conduit par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- Objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- Organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- Les contenus : **l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique**. Ce dernier point s'avère parfois appréhendé de manière peu satisfaisante, l'enseignement se voyant trop souvent fondé sur une distinction entre la transmission de savoirs théoriques d'une part, leur application dans un second temps par le biais d'exercices pratiques d'autre part. La pratique ne peut en effet être restreinte à l'illustration ou la mise en application de connaissances transmises préalablement ; elle peut, dans certains cas, être envisagée comme une manière d'accéder à des connaissances théoriques.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité dans la dernière partie de l'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 3 minutes) puis à l'analyser succinctement. Quelques œuvres exploitées cette année dans ce cadre : *Mon oncle d'Amérique* d'Alain Resnais, *M le maudit* de Fritz Lang, *Bonnie and Clyde* d'Arthur Penn. Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. **Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repéré.** Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation.

Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement *artistique*.

- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire ; les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global de Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Nathan, 1991

Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989

- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

Autres ressources

- les DVD de la collection « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

Commission 1^{er} degré

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame TISSERAND Florence

Chargée de Mission d'Inspection en Allemand

Présidente de la Commission

Composition du jury :

Laurent BEURET, Conseiller pédagogique 1^{er} degré

Sophie FREY, Chargée de mission d'Inspection, Arts Plastiques

Florence Tisserand, Chargée de mission d'Inspection, Allemand

L'épreuve se déroule en trois temps : l'exposé du candidat en allemand (10 minutes maximum), suivi d'un entretien avec le jury en allemand puis en français (20 minutes maximum). Rappelons que cet exercice requiert une préparation rigoureuse : le dossier envoyé en amont de l'épreuve orale, complet et dûment présenté, témoigne du soin que les candidats ont pris de se projeter dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère et de leur souci d'inscrire cette démarche dans un cadre réglementaire.

Les candidats se seront renseignés sur les modalités de l'épreuve et auront préparé leur exposé. Sans ces prérequis, qui témoignent *a minima* du sérieux des candidats, l'admission est fortement compromise.

Par ailleurs, le jury continue à souligner les points suivants :

- Les candidats se doivent de bien connaître les textes officiels pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement ; le jury apprécie les prestations développant un projet pédagogique construit, parfois innovant, mais dans le cadre réglementaire en vigueur.
- L'aisance et la fluidité dans la langue étrangère constituent un préalable à tout projet d'enseigner une discipline dans la langue cible. Les candidats doivent donc s'exposer le plus possible à la langue orale pour travailler prosodie et phonologie, et ne pas hésiter à revoir les règles élémentaires de

grammaire. Le jury recommande également aux candidats la lecture régulière en langue allemande, afin d'enrichir leur maîtrise de la langue et leurs connaissances culturelles.

- Les candidats doivent pouvoir ancrer culturellement leur enseignement dans l'aire germanophone : il leur faut identifier un projet dans lequel l'enseignement de l'allemand dans une autre discipline se révèle un atout.
- Si le jury accorde nécessairement une grande importance à la qualité de la langue-cible émise par le candidat, l'exposé et les échanges qui suivront doivent également pouvoir mettre en évidence de solides compétences relatives à la discipline enseignée en langue étrangère.

Rappelons enfin que le « projet pédagogique » ne se limite pas à la description de quelques actions ponctuelles, mais doit s'inscrire durablement dans le projet d'établissement, et tenir compte du cadre institutionnel pour le décliner dans le contexte local.

Commission 1^{er} degré - LEGT

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur BOUCHARD Bruno

IA-IPR de LVE-Anglais

Président de la Commission

Composition du Jury :

- Bruno Bouchard, IA-IPR de LVE Anglais
- Elsa Delcuzoul, IA-IPR de LVE Anglais
- Michael Tailleux, IA-IPR d'EPS
- Cristhine Lécureux, IA-IPR d'Histoire-Géographie
- Anne Boisteux, IA-IPR de Physique-Chimie
- Arnaud Pellissier, IA-IPR de SES
- Alban Caillette, IA-IPR de SVT
- Isabelle Dru, IA-IPR de STI
- Christophe Ciavaldini, IA-IPR d'Economie-Gestion
- Laurent Hivon, IA-IPR de Mathématiques
- Viviane Depardieu, IEN (1^{er} degré – LVE)
- Sophie Frey, Chargée de Mission d'Inspection en Arts Plastiques
- Laurent Beuret, conseiller pédagogique 1^{er} degré en Arts Visuels
- Dominique Ripard, conseiller pédagogique 1^{er} degré en EPS
- Daniel Scherrer, professeur de DNL S2I

↳Quelques statistiques :

- Disciplines non linguistiques représentées : Arts visuels 1^{er} degré (1 candidate), Histoire-Géographie 1^{er} degré (1 candidate), Histoire-Géographie 2nd degré (4 candidats), Mathématiques (5 candidats), Physique-Chimie (2 candidats), Sciences et Technologie 1^{er} degré (1 candidate), S2I (1 candidate), SES (1 candidat), SVT (5 candidats), EPS 1^{er} degré (2 candidats), EPS 2nd degré (2 candidats), Economie-Gestion (3 candidats), Hôtellerie-restauration (1 candidate).

- Nombre de candidats : 29 candidats présents sur 35 candidats inscrits.

On note un nombre de candidats supérieur à celui de l'an dernier (27 inscrits à la session 2021).

- Résultats : 20 candidats reçus pour 9 candidats refusés.

Moyenne de 11,6 un peu inférieure cette année (12,5 pour la session 2021).

Echelle des notes : de 06 à 19.

II Constats :

Le jury remarque, comme l'an passé, une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des supports pédagogiques pour illustrer leurs projets. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL.

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique, grammatical, lexical, syntaxique et parfois une méconnaissance du lexique spécifique) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.

III Recommandations :

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, qui est déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement et assister à des cours de langue peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO) et de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Les candidats sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié.

Certains professeurs se présentent dans une démarche très personnelle juste pour "pouvoir enseigner l'ETLV". Il est rappelé aux candidats, que la certification complémentaire n'est pas nécessaire pour enseigner en cours d'ETLV. Si présenter la certification s'inscrit dans une réelle démarche de développement professionnel tout à fait louable, cette dernière n'a pas vocation à certifier la

compétence de l'enseignant pour enseigner en cours d'ETLV mais bien à enseigner sa discipline d'origine en langue vivante. Il s'agit donc pour le candidat de démontrer sa connaissance des textes définissant un cadre exigeant la certification complémentaire pour enseigner ainsi que la plus-value pour les élèves.

Candidatures des enseignants du 1^{er} degré :

Le jury a salué la très bonne, voire l'excellente, maîtrise de l'anglais chez les candidats qui se sont présentés. Néanmoins, nous rappelons qu'un niveau de langue B2, voire C1-C2, ne doit toutefois pas occulter la nécessité d'une réflexion sur les aspects didactiques et pédagogiques de la discipline non linguistique dans laquelle les candidats ont décidé de s'inscrire. De plus, une connaissance du dispositif EMILE dans le premier degré nous semble nécessaire.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n° 2019-104 du 16 juillet 2019. On lira le rapport :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/professeurs/certifications_pour_les_professeurs/certification_complementaire_lycee/

Pour aller plus loin :

- Guide pour l'enseignement des langues vivantes sur Eduscol, en particulier les pages 41 à 45 (enseigner en langue vivante) : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes" : <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>
- Au besoin, la page Eduscol dédiée à la DNL : <https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

Commission Lycée Professionnel

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame VAJTAI Nancy, IEN Anglais-Lettres

Présidente de la Commission

3 candidats ont obtenu la moyenne sur 7.

2 candidats se présentaient pour la deuxième fois.

Motivations

Si la majorité des candidats ont su expliciter leurs motivations par la présentation de projets pertinents et structurants pour les élèves en Section Européenne, d'autres n'ont pas saisi l'importance d'intégrer dans leur réflexion, l'intérêt des élèves à étudier leur discipline en anglais. Ils se sont focalisés sur leur propre intérêt : progresser en langue cible en travaillant avec leur collègue d'anglais, devenir plus efficace dans leur enseignement en « s'inspirant des pratiques pédagogiques des langues vivantes », avoir la possibilité de voyager à l'étranger durant les PFMP.

Niveau d'anglais

Les candidats ayant obtenu une note en dessous de 10/20 n'ont pas démontré de niveau suffisant pour pouvoir exposer les élèves de Bac Professionnel à un modèle linguistique fiable. A peine atteignent-ils le niveau A2/B1. Quand on leur demande ce qu'ils seraient prêts à entreprendre pour progresser dans certaines compétences, ils identifient sans hésitation les marges de progrès qu'il leur reste à réaliser et reconnaissent qu'ils n'ont pas « un bon niveau ». Certains affirment que le fait qu'on les comprenne quand ils parlent anglais, leur suffit pour être en mesure d'enseigner leur discipline en anglais. Ils envisagent l'enseignement en DNL comme la transmission de vocabulaire propre à leur spécialité.

Concernant les candidats en difficulté, l'expression est défaillante en raison de fragilités sur le plan linguistique. La prosodie/ la phonologie ne sont pas maîtrisées, donnant lieu à des mots prononcés de façon erronée (prononciation de [h] devant chaque mot, non-respect des diphtongues, erreurs sur l'accent tonique, accentuation à la française).

Des erreurs récurrentes sur la grammaire/ syntaxe, (les temps, les modaux, les déterminants).

Sur le plan lexical, peu de candidats ont pu mobiliser un lexique étendu, la plupart se limitant à un volume de mots restreint. Beaucoup de mots français ont été glissés dans les phrases, peu de candidats ont cherché des stratégies de compensation pour exprimer une idée quand ils étaient à court de vocabulaire, ils se sont contentés de donner le mot français.

Connaissance des textes de référence sur les Section Européennes

Il est regrettable que les candidats, la majorité, se présentent sans connaître les conditions requises pour l'ouverture d'une Section Européenne, les modalités de l'épreuve facultative orale, le CEC, Cambridge English Certificate, le CECRL, l'existence de descripteurs et des paliers et la labélisation

Euroscol. Les candidats qui ont obtenu la moyenne, ont réussi grâce à leur niveau B2 d'anglais, leur motivation et la qualité de leur projet, en revanche, ils se sont montrés moins convaincants sur leur connaissance des textes officiels.

Commission LEGT
RAPPORT DE JURY

Établi par Madame GUILLAUME Catherine

IA-IPR de LVE-Espagnol

Présidente de la Commission

Statistiques

4 candidats inscrits/ 4 présents, répartis comme suit :

- HISTOIRE-GEOGRAPHIE : 2 candidats (enseignement secondaire)
- ECONOMIE-GESTION : 2 candidats (enseignement secondaire : 1 candidat comptabilité-finances ; 1 candidat marketing).

2 professeurs stagiaires ; 2 professeurs titulaires.

2 admis, 2 refusés. Note la plus basse : 9 /20. Note la plus haute : 15/20.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Remarques d'ordre général: de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie. Professeurs titulaires et stagiaires désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique et/ou leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue espagnole continuent à se présenter à l'examen. Depuis la session 2021, les professeurs des écoles sont autorisés à se présenter à l'examen, ce qui permet de découvrir des candidatures intéressantes et d'élargir le spectre de la diversité linguistique à l'école maternelle et élémentaire. Le vivier de la session 2022 n'a cependant été composé que de professeurs de l'enseignement secondaire.

La session 2022 montre, comme les sessions précédentes, un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement de l'ouverture de sections européennes et d'encourager également l'enseignement dit de « DNL », que ce soit en collège ou en lycée.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont donc variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

Préparation et profil des candidats :

Les professeurs ne bénéficient pas de formation spécifique pour se préparer à l'examen mais nombre d'entre eux ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Un certain nombre d'entre eux a même assisté à des séances de DNL : nous attirons cependant l'attention des candidats sur le fait qu'il est important d'effectuer ce type d'observations car un certain nombre de candidats n'en a pas mesuré l'importance et se présente en n'ayant qu'une connaissance « extérieure » des différents dispositifs, ce qui ne facilite pas la prise de recul lors de l'examen. Le jury insiste donc tout particulièrement sur ce point, qui sera à mettre en œuvre dans la mesure du possible. Il participe également de l'investissement des candidats dans la préparation et à ce titre est un signe de motivation pour le jury. Enfin, dernier point sur le profil de certains candidats : ceux-ci sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique, même si l'état actuel de la pandémie limite considérablement les possibilités de déplacements.

Niveau des prestations :

Les prestations des candidats admis ont été moyennes. La note de 09/20, la plus basse, a été attribuée notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole qui reste à parfaire, surtout en ce qui concerne la prononciation, la prosodie et l'exactitude du lexique utilisé. Le jury a pu constater pour cette session une moindre performance langagière chez 3 des 4 candidats par rapport aux sessions précédentes. Nous rappelons que le niveau d'expression en langue espagnole est le critère principal pour obtenir la certification complémentaire. Cette session a vu également, chez deux candidats sur quatre, une importante méconnaissance des textes réglementaires. Ce point est donc à prendre particulièrement en compte par les futurs candidats.

La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant. Cependant, l'intérêt des candidats pour développer l'ouverture culturelle chez leurs élèves par le biais de l'enseignement de leur discipline dans une langue étrangère est tout à fait perceptible ce qui constitue un signal encourageant. Un certain nombre de candidats a d'ailleurs déjà réussi l'examen dans une autre LVE (généralement l'anglais) ou s'est présenté à cette même session dans une autre LVE.

Conseils :

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement (par exemple lors des trajets en voiture) grâce à l'application « RTVE » (radios en direct) ou « A la carta » (podcasts); entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement; si un échange e-twinning est en place dans l'établissement, le candidat pourra avec profit s'y intégrer pour pratiquer la langue. En effet, écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser. Le jury va mesurer non seulement la capacité du candidat à s'exprimer oralement en continu mais également sa capacité à interagir, fortement mobilisée dans le cas de l'enseignement d'une DNL. Le niveau du CECRL requis pour être admis est à minima B2.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et l'enseignement de DNL, notamment les modalités d'évaluation.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE : perspective actionnelle, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"... Nous insistons cette année tout particulièrement sur ce point, un certain nombre de candidats ayant montré une méconnaissance quasi complète de ce qu'est l'enseignement d'une LVE, dans son aspect principal surtout, celui de la perspective actionnelle.
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques, **en articulation avec l'enseignement de la LVE.**
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERAIE).
- **Anticiper en collaborant avec les professeurs de LVE de l'établissement** qui pourront permettre de débiter la réflexion sur la nécessaire articulation entre les contenus scientifiques et didactiques de la DNL et la didactique des LVE.

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur JAMBU Hugo

IA-IPR de Lettres – Conseiller technique pour le CASNAV

Président de la Commission

Rapport de jury certification FLS 2022

Le jury de la session 2022 a été composé de trois membres : Caroline MARTIN, Formatrice au Casnav, Julie BOUDET, Formatrice au Casnav et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres, responsable du Casnav.

Finalité

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler la principale finalité : la certification **permet d'évaluer si les candidats sont en mesure de prendre en charge une UPE2A ou d'être des personnes ressources dans leur contexte professionnel de référence** (école, circonscription, collège, lycée...).

Pour être identifiés comme personnes ressources, les candidats qui se présentent à la certification Français Langue Seconde doivent en conséquence pouvoir montrer qu'ils ont les connaissances et compétences suffisantes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre :

- **pour assurer un enseignement de Français Langue Seconde**

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;

- **pour accompagner le parcours d'apprentissage de leurs élèves au sein de l'école ou de l'établissement, en lien avec leurs collègues**

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
 - la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
 - la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.
 - la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement.
- **pour interagir avec les différents acteurs du système éducatif en général (et notamment avec les acteurs du Casnav)**

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ; éducation plurilingue et interculturelle)
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (dans une perspective de diplomation notamment)
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion (dans une perspective d'orientation notamment).

La session 2022 en chiffres

Evaluation

Cette session 2022 de la certification complémentaire en Français Langue Seconde a rassemblé 11 candidats présents (sur 12 inscrits) : 3 candidats à la certification pour le 1^{er} degré et 8 candidats à la certification pour le 2nd degré.

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Taux de réussite
1er degré	3	3	1	06	13	9,3	33%
2nd degré	9	8	6	08	18	12,13	75%

Profil des candidats

On peut noter que parmi les candidats qui se sont présentés au jury :

- Parmi l'ensemble des candidats : 2 enseignaient dans des écoles, 7 enseignaient dans des collèges (dont un professeur des écoles en ULIS au collège), 2 enseignaient en lycée général et technologique ;
- Parmi les candidats du 2nd degré : 4 étaient professeurs de Lettres modernes ; 2 étaient professeurs d'Allemand, 1 était professeur d'Espagnol, 1 était professeur de Sciences et Vie de la Terre ;
- Parmi les candidats du 2nd degré : 7 professeurs étaient certifiés titulaires, 1 professeur était agrégé stagiaire ;
- Tous étaient professeurs dans le secteur public.

Ces résultats appellent quelques commentaires :

- Le nombre de candidats est moins élevé que lors des précédentes sessions ;
- Les candidats du 1^{er} degré semblent moins se préparer à la certification que les candidats du 2nd degré, ce qui occasionne un écart de réussite important entre ces deux groupes ;
- Les candidats du 2nd degré étaient majoritairement issus de parcours Lettres (professeurs de Lettres modernes) et Langues (professeurs d'Allemand et d'Espagnol) ; le jury rappelle toutefois que des candidats issus d'autres champs/disciplines réussissent tout aussi bien la certification (la note de 18 a été attribuée à deux candidats : une candidate de Lettres modernes et un candidat de Sciences et Vie de la Terre).

Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient assez bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat.

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était assez variable d'un candidat à l'autre. Certains points peuvent notamment être améliorés :

- **Le jury regrette que les candidats ne rendent pas mieux compte dans leur dossier de la manière dont ils organisent précisément leur enseignement en Français Langue Seconde (ou à défaut, s'ils n'assurent pas encore un enseignement en Français Langue Seconde, de la manière dont ils entendent assurer cet enseignement) ; le jury a pu constater clairement que les candidats qui avaient inséré en annexe de leur dossier des documents qui témoignent de leurs préparations didactiques ont pu répondre avec plus d'aisance au jury pendant l'entretien.**

- **Le jury regrette que le projet des candidats ne soit pas mieux explicité dans leur dossier** : qu'ont fait les candidats avant de passer la certification ? pourquoi la passent-ils maintenant ? qu'attendent-ils de la certification dans les années à venir ? Trop souvent le jury, à la lecture du dossier, s'est demandé pourquoi le candidat passait la certification, voire s'il savait bien à quoi correspondait la certification.
- Le jury rappelle en outre qu'on attend d'un candidat qui présente la certification Français Langue Seconde une certaine correction de la langue française et **il invite les candidats à se relire avant d'envoyer le dossier.**

L'exposé

A l'instar des dossiers, le jury a pu constater que la qualité des exposés était assez variable d'un candidat à l'autre. Certains points peuvent notamment être améliorés :

- **Le jury regrette que les candidats fassent parfois preuve d'une certaine improvisation, voire même d'une certaine impréparation** : certains candidats n'ont visiblement pas anticipé cet exposé en 10 mn maximum, n'ont pas construit un propos mais s'aventurent dans une prise de parole « au fil de l'eau », demandent au jury s'ils ont encore du temps de parole... ; le jury attend d'un candidat à la certification Français Langue Seconde qu'il fasse preuve de suffisamment de professionnalisme pour arriver préparé lors d'un entretien et évalue à cette occasion sa capacité future à échanger avec différents acteurs du système éducatif (chefs d'établissement, inspecteur de l'éducation nationale, collègues, parents, acteurs de l'orientation...)
- **Le jury, a contrario, regrette de voir trop souvent les candidats s'appuyer systématiquement sur leurs notes pendant l'exposé** : si les notes ne sont pas interdites, leur usage doit néanmoins rester limité et on est en droit d'attendre de la part de professeurs de l'Education nationale de pouvoir parler pendant une dizaine de minutes sans lire in extenso son propos, inscrit sur une feuille ou un support numérique.
- Le jury regrette enfin de voir certains candidats, par peur de ne pas être assez légitimes, **mettre davantage en avant ce qu'ils ignorent plutôt que ce qu'ils savent faire ou ce sur quoi ils peuvent s'appuyer** dès à présent pour tenir leur rôle de personne ressource ; le jury apprécie que les candidats sachent faire preuve de nuance et qu'ils identifient leurs propres limites, mais **attend également d'un candidat qu'il inspire suffisamment confiance** pour pouvoir venir en aide à ses élèves, à leurs parents, à ses collègues ou à sa hiérarchie.

L'entretien

L'entretien permet généralement au jury d'identifier clairement les connaissances et les compétences du candidat, notamment si ces dernières n'ont pas encore pu être discernées à la lecture du dossier ou lors de l'écoute de l'exposé.

Le jury rappelle qu'à la différence des autres certifications complémentaires fondées sur un programme défini, adossées à un enseignement décliné selon des objets ou des thématiques, la certification complémentaire en Français Langue Seconde valide un possible enseignement qui :

- vise des objectifs linguistiques, langagiers, pragmatiques, littéraires, culturels vastes ;
- se base sur une grande variété d'apprenants souvent rassemblés dans une même unité pédagogique ;
- construit à partir de langues diverses et dont certaines sont assurément inconnues de l'enseignant ;

- n'a pas un contenu prédéfini et doit s'élaborer quasiment pour chaque élève en fonction de ses besoins.

Le jury attend donc du candidat une réflexion qui se révèle perspicace et ne répète donc pas le propos plus ou moins stéréotypé de certains manuels, une grande plasticité pédagogique pour s'adapter au public changeant, le sens de l'altérité et une approche de l'autre humaine et humaniste.

Lors de l'entretien, le jury a pu constater notamment que certains candidats :

- avaient du mal à rendre compte de manière précise de leurs réflexions et de leurs pratiques didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde ; par exemple :
 - o quelle évaluation des connaissances, des compétences et des premiers besoins de l'élève ?
 - o quelle prise en compte et quel usage de la langue maternelle en cours de FLS ?
 - o comment développer l'appropriation de l'alphabet latin ?
 - o quel usage faire de la collaboration entre élèves pour développer les apprentissages ?
 - o comment développer les connaissances et les compétences des élèves en lien avec les collègues des disciplines d'inclusion ?
 - o ...
- se représentaient mal les situations dans lesquelles ils pouvaient être sollicités ; par exemple :
 - o comment anticiper l'accueil d'élèves de culture étrangère ? comment accueillir leurs parents ? quelles difficultés prévenir ?
 - o où peuvent-ils se procurer des documents d'accueil multilingues ? des évaluations multilingues ?
 - o à quels degrés de compétences correspondent les différents niveaux du CECRL ? quelle articulation les candidats font-ils entre ces niveaux du CECRL et le niveau de classe dans lequel l'élève est inscrit ?
 - o quels conseils les candidats peuvent-ils donner aux élèves et à leurs familles en terme de diplomation ? d'orientation ?
 - o comment aider les parents à accompagner les apprentissages de leur enfant ? qu'est-ce qu'un atelier OEPRE ?
 - o combien de temps un EANA reste-t-il en UPE2A ?
 - o ...

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des quelques questions ci-dessus pour se représenter les échanges qui ont lieu et auxquels ils doivent se préparer ; d'autres questions reprenant les informations de l'exposé pour les approfondir, les expliciter, les nuancer sont également fréquentes.

Conseil aux candidats

Le jury conseille aux candidats de prendre le temps de se former avant de présenter la certification ; ce conseil vaut à plus forte raison pour les candidats du 1^{er} degré qui semblent précisément échouer à la certification faute d'une préparation suffisante.

Le jury rappelle que le Casnav propose, dans le cadre de la formation continue, un module qui permet aux candidats de prendre en charge les élèves allophones et de préparer la certification complémentaire. Ce module de trois jours se compose :

- d'une journée dédiée aux textes de cadrage et si possible aux évaluations diagnostiques ;

- d'un temps d'observation en UPE2A suivi d'échanges sur la prise en charge pédagogique des élèves ;
- d'un temps de synthèse sur les projets et pratiques pédagogiques.

Ce module ne peut prendre sens que s'il s'accompagne de lectures, de la consultation des sites des Casnav, d'EDUSCOL et des formations « M@gistère ».

La certification complémentaire s'adresse à des enseignants déjà titulaires ou à des contractuels titularisés et ayant vraisemblablement pu bénéficier d'une formation initiale et de la formation continue. Cela signifie que les savoirs liés à la différenciation pédagogique, à l'évaluation, à la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe, conjugaison, phonologie...), à la gestion des groupes constituent des préalables indispensables et que sans leur maîtrise fine il n'est pas envisageable d'obtenir la certification complémentaire en FLS.

Nous rappelons également que tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter le Casnav pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnaire, pour une liste plus étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A.

HISTOIRE DES ARTS

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame Cristhine Lécureux

IA-IPR d'Histoire-Géographie

Présidente de la Commission

ainsi que les membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'Art

- Stéphane Auger, professeur agrégé en Education musicale, formateur et enseignant en HIDA
- Jean-Paul Billès, professeur agrégé en Arts plastiques et formateur en HIDA

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés **les mardi et mercredi 04 et 05 janvier 2022** au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, site Dunois. Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

– Quelques éléments statistiques

DISCIPLINE	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre d'admis
Arts plastiques	4	4	3
Histoire-géographie	2	2	2
Lettres	4	3	2
Documentation	3	3	2
Education musicale et chant choral	1	1	1
TOTAL	14	13	10

Répartition des notes :

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Effectif	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	2	2	0		0	1	2	0	2

Moyenne de l'épreuve : 13,5 / 20

2- Définition et déroulement de l'épreuve

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « *L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».

3- Eléments qualitatifs

La session 2022 de la certification complémentaire en Histoire de l'art voit remonter le nombre de candidats par rapport à 2021. En 2011, il y avait eu 25 inscrits, depuis le nombre de candidats a toujours été inférieur à 17, nombre d'inscrits de 2018.

La situation sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois n'est certainement pas étrangère à la désaffectation pour cette certification. Pour autant, l'histoire des arts reste un enseignement très présent au collège avec des programmes pour les cycles 3 et 4. Son particularisme repose toujours sur la complémentarité des approches disciplinaires et la très forte notion de pédagogie de projet. Au cœur du PEAC, les EPI peuvent se l'approprier sans oublier le recours qu'il peut être pour les autres parcours. Au collège, un candidat au DNB peut parfaitement présenter, à l'épreuve orale, un EPI ou un autre parcours intégrant l'HIDA.

Il faut rappeler que la certification complémentaire **n'est exigée que pour enseigner l'histoire des arts au lycée.**

L'enseignement de l'histoire des arts relève de différentes formes. Depuis la rentrée 2019 et avec la réforme du bac, cet enseignement constitue une option facultative sur l'ensemble du lycée mais c'est aussi une spécialité en première et terminale. Cette pluralité de modalités d'enseignement implique une perception claire des enjeux de chaque situation d'enseignement.

La majorité des candidats a manifestement bien préparé l'épreuve avec en premier lieu la lecture des rapports de jury. Plusieurs prestations ont été de grande qualité, voire excellentes. Ces candidats ont montré leur connaissance des spécificités de cet enseignement et ont su réagir avec brio aux questions du jury, tant au niveau de situations pédagogiques à imaginer qu'au niveau de leur capacité à contextualiser des questions dans des domaines artistiques divers.

La capacité à travailler en équipe ainsi que la pluri-co-disciplinarité sont les axes centraux d'un enseignement en histoire des arts. La contextualisation de différents domaines artistiques articulés entre eux est une réflexion essentielle à considérer pour cet enseignement qui, s'il ne nécessite pas de prérequis de spécialiste, demande toutefois une réelle appétence des candidats pour la culture artistique. Les liens à créer entre les périodes, les aires culturelles, les artistes et les différentes formes d'expression artistique sont au cœur même de cette pratique pédagogique.

L'objectif de cette certification est de détecter des enseignants aux qualités requises dans le cadre d'un enseignement au lycée. Ces mêmes enseignants pourraient se voir confier des missions de formations ou d'animation de groupes d'enseignants travaillant sur des projets relevant des objectifs éducatifs en lien avec l'histoire des arts. Il est donc nécessaire que les candidats aient une connaissance approfondie des programmes en cours et une maîtrise de la nouvelle structure du lycée.

Quelques problèmes rencontrés par des candidats :

- La méconnaissance des programmes en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022, ce qui est tout à fait regrettable, surtout lorsque le candidat fait montre d'une vaste culture artistique.

- La confusion entre la pratique de l'enseignement d'exploration Patrimoines, en vigueur dans l'ancienne structure du lycée avec l'enseignement en histoire des arts.
- Une analyse beaucoup trop superficielle des œuvres présentées et surtout, une explication trop simpliste de ces œuvres pour un public de lycéens notamment en enseignement de spécialité.
- Encore une fois, **une grande méconnaissance de la musique** qui, sans qu'il soit demandé aux professeurs de maîtriser cette forme d'expression artistique comme un spécialiste, demande tout de même d'en connaître les mouvements importants et surtout de permettre de faire ces fameux liens entre les disciplines. La musique est tout de même un genre artistique essentiel pour comprendre le monde. De plus, elle est un élément essentiel du 7° art et il est impossible de se livrer à une analyse filmique sans prendre en compte son rôle essentiel.
- La connaissance du volet culturel du programme de la discipline du candidat dans le cadre de son enseignement ne suffit pas à appréhender l'approche sensible liée à la dynamique d'ouverture qui caractérise l'enseignement de l'histoire des arts.
- Les candidats doivent bien considérer en premier lieu l'approche sensible aux œuvres passées ou présentes qui doivent être travaillées pour elles-mêmes et non être instrumentalisées.

Quelques conseils aux futurs candidats :

- La validation à cette certification n'a rien d'automatique, quelle que soit la formation initiale du candidat. Il s'agit avant tout de prendre véritablement la mesure des exigences de l'épreuve.
- Chaque candidat est donc tenu de bien **préparer l'exposé**. Il est attendu par le jury autre chose qu'une simple énumération de son parcours personnel et universitaire, l'épreuve orale est donc déterminante. Les candidats présents cette année avaient parfaitement conscience de cette idée essentielle.
- La **démarche pédagogique** qui a trait à l'HIDA reste le cœur du sujet, il est donc nécessaire d'expliquer une activité déjà menée à terme ou créer un possible et crédible scénario pédagogique. La crédibilité de ce scénario possible repose tout de même sur une pratique active et régulière de l'HIDA par l'enseignant dans ses cours.
- La démarche caractérisant l'enseignement de l'histoire des arts repose sur la capacité de l'enseignant à faire des liens entre les domaines artistiques qu'il se doit de maîtriser.
- La rencontre avec des collègues enseignant en lycée est également fortement conseillée afin de mesurer véritablement les enjeux de cet enseignement.
- Enfin, une notion essentielle dans le cadre de cet enseignement : tout enseignant doit appréhender les repères historiques nécessaires dans le cadre de la contextualisation des œuvres proposées et ce, quelles que soient les approches pédagogiques.
- Pour terminer, le jury n'a pas vocation à piéger les candidats et ses questions ont pour but d'aider ces derniers à élargir leurs propos. Lorsqu'un candidat fait le choix d'une œuvre à présenter au jury, il se doit de maîtriser la technique de l'analyse avec le vocabulaire approprié et de maîtriser également les liens à créer entre les différentes formes d'expression artistique, enjeu majeur de l'histoire des arts, que les élèves doivent appréhender.

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur JAMBU Hugo

IA-IPR en Lettres, Langues et Cultures de l'Antiquité

Président de la Commission

Rapport de jury certification LCA 2022

Le jury de la session 2022 a été composé de deux membres : Pierre-Alain CALTOT, maître de conférences en Littérature et langue latines à l'université d'Orléans et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres chargé du dossier Langues et cultures de l'Antiquité.

Finalités

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler les finalités : **l'enseignement en Langues et cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de lettres classiques »** (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Education nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement ;
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres Classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

La session 2022 en chiffres

Evaluation

Cette session 2022 de la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité a rassemblé 6 candidats présents : 6 en option latin et 0 en option grec ancien.

Ce chiffre appelle trois commentaires :

- **Le nombre de candidats à la certification est cohérent avec le nombre moyen de candidats par session depuis 2018** (pour rappel : 11 candidats en 2018 ; 5 candidats en 2019 ; 4 candidats en 2020 et 10 candidats en 2021 présents).
- **Aucun candidat n'a fait la démarche de s'inscrire à l'option grec ancien**
- **On comptait parmi les candidats une enseignante stagiaire, ce dont le jury se réjouit.**

Le jury continue toutefois à regretter que cette certification n'attire pas davantage **les professeurs titulaires affectés sur une zone de remplacement, les professeurs stagiaires et les professeurs contractuels**, ce qui permettrait de garantir au mieux la continuité pédagogique de cet enseignement pour les élèves au sein de l'académie.

Les notes se sont échelonnées entre 10/20 et 16/20. La moyenne de la certification Langues et cultures de l'Antiquité pour cette session est de 12,3/20.

Si **tous les candidats présents ont été reçus**, le jury tient à rappeler que cet unanime succès **ne doit pas inviter les lauréats à interrompre la dynamique de formation qu'ils ont engagée** : si les meilleurs candidats ont en effet pu attester d'un niveau de maîtrise et de fréquentation des textes latins tout à fait convaincant, d'autres doivent encore consolider leurs connaissances pour être en mesure d'enseigner les Langues et Cultures de l'Antiquité à des élèves de collège comme à des élèves de lycée. **Il s'agit en conséquence moins de rechercher dans la certification la validation de sa propre pratique enseignante pour un niveau de classe donné que de démontrer qu'on est en mesure de s'adapter à différents niveaux de classe dans la suite de sa carrière** (à titre d'exemple, il est attendu des candidats qu'ils soient en mesure de traduire et d'analyser des points de syntaxe comme la proposition infinitive ou les emplois du subjonctif en subordonnée).

Le jury invite en conséquence les candidats des sessions prochaines **à suivre des formations adaptées et à avoir une réelle fréquentation des textes bilingues**. Le jury rappelle qu'il existe des formations « Langues et cultures de l'Antiquité » dans le cadre du Plan académique de formation, et qu'il est possible de mettre en œuvre des tutorats à distance avec des professeurs formateurs en lettres classiques pour accompagner leur projet professionnel.

Par ailleurs, **le jury rappelle que la formation des candidats reçus à la certification doit être poursuivie après son obtention, dans une perspective de formation continuée** ; il invite donc instamment les professeurs reçus à la certification à s'inscrire à des formations dès l'an prochain.

Profil des candidats

On peut noter que parmi les candidats qui se sont présentés au jury :

- 6 étaient professeurs de Lettres modernes
- 5 candidats enseignaient dans des collèges ; 1 candidate enseignait dans un lycée
- 6 professeurs étaient certifiés (5 professeurs titulaires et 1 professeur stagiaire)
- tous étaient professeurs dans le secteur public
- tous les candidats avaient une expérience récente d'enseignement en Langues et cultures de l'Antiquité dans un établissement scolaire du second degré (comme professeur titulaire ou comme professeur contractuel).

Ce recensement des profils des candidats appelle trois remarques :

- Le jury constate que les candidats qui ont une expérience d'enseignement en Langues et culture de l'Antiquité depuis plusieurs années ont souvent une maîtrise de la didactique de la discipline significative, qui constitue un point d'appui fort dans le cadre de cette certification.
- Le jury est heureux de voir qu'une enseignante stagiaire s'est présentée et a obtenu la certification (il s'agit d'une première depuis la création de la certification dans l'académie) ; le jury espère que cette réussite en appellera d'autres, car il lui semble tout à fait intéressant que des professeurs stagiaires puissent être en mesure d'assurer cet enseignement une fois leur titularisation acquise.

Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

Le dossier

Le jury a pu constater que les dossiers étaient plus riches et plus satisfaisants que lors de la dernière session et il se réjouit de voir que les conseils prodigués dans le rapport de jury ont été suivis. Certains points peuvent néanmoins encore être améliorés :

- Le jury regrette, comme précédemment, **une moindre réflexion à l'échelle des séances** et il invite les candidats futurs à donner davantage à voir la manière dont une séance se construit et s'anime par le professeur.
- Le jury regrette également **une moindre réflexion sur l'articulation entre développement lexical et développement de l'esprit critique** et invite les candidats à réfléchir à la manière dont l'acquisition du vocabulaire se fait en cours de Langues et cultures de l'Antiquité (quel vocabulaire prioriser ? comment amener les élèves à se l'approprier ? comment résonne-t-il dans notre société actuelle, au-delà de simples constats étymologiques ?...)
- Le jury attend par ailleurs que le dossier permette au candidat d'exposer clairement la place qu'il entend accorder à la langue dans ses séquences et la manière dont il envisage articuler les activités de langue avec les autres activités pour qu'elle ait bien la place qu'elle mérite.

Le jury rappelle enfin que **l'ensemble du dossier doit être envoyé selon les procédures établies**, et qu'il ne peut être en mesure d'éprouver toute la valeur des pièces du dossier qu'il découvre lors de la passation orale du candidat. Plusieurs candidats ont évoqué une découverte tardive des délais de restitution du dossier : le jury invite les futurs candidats à faire preuve de vigilance à ce sujet et à se reporter aux indications du site académique.

L'exposé

Lors de cette session, l'exposé a été l'occasion de véritables rencontres avec les candidats : au-delà des dossiers envoyés, des personnalités se sont affirmées et le jury se réjouit de voir que

l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité pourra être confié à des professeurs qui « incarnent » la discipline.

L'entretien

Pour mener l'entretien, le jury a procédé systématiquement de la manière suivante :

- En amont de la passation, un texte latin ou grec de 5 à 10 lignes accompagné d'une traduction a été choisi par le jury ; dans chaque texte une ou deux phrases ont été surlignées en caractères gras ; le jury s'est assuré que les textes sélectionnés n'avaient pas été mentionnés préalablement par les candidats dans leur dossier.
- Au moment de l'accueil du candidat par le jury et avant que ce dernier ne démarre son exposé, le texte choisi a été présenté au candidat ainsi que les consignes qui l'accompagnaient : il s'agissait de lire le texte latin ou grec à haute voix ; de traduire la ou les phrases surlignées en caractère gras en s'aidant de la traduction ; et de formuler des commentaires qui rendent compte de la démarche mise en œuvre et des choix opérés par le candidat (étant entendu que la jury accorde beaucoup plus d'importance à la démarche que le candidat adopte pour traduire qu'à la parfaite exactitude de la traduction).
- A l'issue de son exposé, chaque candidat a été invité à procéder à la lecture du texte sélectionné par le jury puis à la traduction du passage surligné en caractère gras et à l'explicitation de sa démarche. Le texte sélectionné a ensuite servi de support à l'entretien de manière plus large : les candidats ont ainsi pu être amenés à évoquer entre autres choses la place de ce texte au sein d'une séquence didactique en cohérence avec les programmes d'enseignement, la manière dont on pourrait mettre à profit un texte latin ou grec au cours d'une séance, l'articulation qu'ils opéreraient entre découverte de textes authentiques et séances de langues, l'évaluation des acquis des élèves qu'ils pourraient envisager en termes de compétences, de connaissances et de culture ; mais l'entretien a également permis de revenir de manière plus globale sur la motivation du candidat, sur son parcours ou sur ses connaissances sur le monde romain par rapport au dossier qu'il avait constitué.

Si le champ de l'évaluation repose sur trois domaines (langue, culture, didactique), le jury se focalisera, pour le rapport de jury de cette session encore, sur la question de la langue ; il invite les candidats futurs à se reporter aux précédents rapports de jury pour lire les observations déjà formulées sur la culture et la didactique.

En effet, le rapport des candidats à la langue et la fréquentation de textes en langue originale constituent des éléments centraux de la certification. **Le jury rappelle que pour enseigner les langues et cultures de l'Antiquité, il apparaît nécessaire de maîtriser suffisamment la langue non seulement pour elle-même, mais aussi**

- **pour pouvoir sélectionner de manière appropriée des textes pour la classe,**
- **pour préparer ses cours,**
- **pour pouvoir lire correctement et de manière fluide le texte en classe,**
- **pour accompagner l'acquisition d'une démarche de compréhension efficace chez les élèves,**
- **pour répondre aux questions que ces derniers pourraient formuler face à une difficulté.**

Pour ce faire, le jury rappelle qu'il convient de fréquenter très régulièrement les textes anciens, notamment en bilingue, afin de pouvoir associer les bons groupes de mots en latin ou en grec ancien et en français. Cette pratique, qui semble fondamentale au jury pour s'approprier les textes

authentiques, permet également de développer des compétences professionnelles nécessaires pour qui aspire à enseigner les Langues et cultures de l'Antiquité.

Conseils aux candidats

Au terme de ce rapport, le jury veut en conséquence attirer l'attention des candidats qui souhaiteraient se présenter à l'avenir à la certification en langues et cultures de l'Antiquité sur les points suivants :

- **Il convient de s'inscrire dans un continuum de formation, avant l'inscription à la certification et après l'obtention de la certification** (projet de professionnalisation que les candidats pourraient, par exemple, présenter au jury lors de leur exposé) ; **les formations suivies ne dispensent pas d'une formation en autodidacte par ailleurs**, qui se fonde notamment sur la pratique des textes bilingues
- **Il est nécessaire d'avoir des connaissances en langue solides** (morphologie, syntaxe, lexicque, compétences de traduction...).
- **Il convient de s'interroger sur la manière dont on conçoit une séquence de cours** (quel corpus de textes, quelles sources, quelle articulation entre langue et culture, quelles évaluations ?...).
- **Il convient de réfléchir à l'exploitation didactique et pédagogique d'un texte latin ou grec lors d'une séance de cours** (comment mener une séance de langue ? qu'est-ce qu'un atelier de traduction ? quelle articulation entre langue et culture au sein de la séance ? comment développer la collaboration, l'autonomie et la créativité ? avec quelle différenciation pédagogique ?...).
- **Il convient de se questionner sur ce qu'apportent les langues et cultures de l'Antiquité aux élèves pour penser le monde qui les entoure** (tant pour repérer ce qui subsiste de l'Antiquité que pour révéler les différences entre les mondes anciens et modernes et développer l'esprit critique des élèves).

THÉÂTRE

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame PESLHERBE-LIGNEAU Anne-Marie

IA IPR Lettres-Théâtre

Déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle

DAAC

Présidente de la Commission

Rapport de la commission Théâtre de l'examen de certification complémentaire

Session 2022

1. Quelques éléments statistiques

Sur 12 inscrits et 7 présents, 6 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 07 à 18 ; 1 candidate a obtenu une note supérieure à 16.

Disciplines d'origine :

Arts plastiques (1); Lettres-Histoire (1) ; Lettres modernes(3); Histoire-géographie (1)

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
07	1
10	2
13	1
15	1
18	1

2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat,

20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté ; il est rappelé ici que **l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.**

Pour rappel, le dossier de candidature doit comporter une présentation du parcours professionnel ou de formation soulignant l'intérêt pour la pratique théâtrale et une analyse d'expérience, distincte de celle qui sera le support de l'exposé.

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire : la narration d'un cursus est redondante avec le dossier remis lors de l'inscription. **Cette dimension analytique est à privilégier** : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie : certains candidats n'ont pas mesuré les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges. Le jury a toutefois remarqué la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine du théâtre, sont pris en considération mais **la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Théâtre au lycée.** De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre en CHAT, le cas échéant ou au lycée notamment dans le cadre de la réforme engagée:

- objectifs et finalités de la discipline,
- organisation des enseignements et nouveaux programmes,
- finalité et mise en oeuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre,
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle.

Il est de ce fait vivement recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve **notamment pour les professeurs exerçant en collège.** Les projets d'ouverture de CHAT sont pris en compte dans les candidatures: ils supposent également une connaissance fine des enjeux et modalités de fonctionnement.

L'IA-IPR peut être sollicitée pour faciliter la mise en relation avec les établissements dispensant ces enseignements.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la **nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique**, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. Une pratique régulière de spectateur est également attendue. La connaissance de l'actualité théâtrale et du théâtre immédiatement contemporain est en effet une composante de l'enseignement optionnel.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

3. Conseils aux futurs candidats

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature),
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement,
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant- partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...),
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui exercent en option ou de spécialité, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires. Il est également possible de se rapprocher de la Daac afin de solliciter la participation à des actions de formation telles que « Lycéens et création contemporaine » et d'autres formations relevant du domaine du théâtre ou des pratiques partenariales.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se

représenter, à condition d'avoir pris la mesure des enjeux et des attentes : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Educnet, section théâtre à l'adresse suivante : <http://www2.educnet.education.fr/sections/theatre>, ainsi que sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/prog>

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques. Certaines références sont toutefois attendues.

1- En priorité

- BIET C., TRIAU C. *Qu'est-ce que le théâtre ?* (Folio essais)
BOISSON Bénédicte, FOLCO, Alice MARTINEZ Ariane, *La mise en scène théâtre de 1800 à nos jours* (PUF)
COUTY D., REY A., *Le théâtre* (Larousse)
CORVIN Michel *Dictionnaire encyclopédique du théâtre* (Larousse)
DANAN Joseph *Qu'est-ce que la dramaturgie ? / Entre théâtre et performance : la question du texte* (Acte-Sud Papier)
DEGAINE A. *Histoire du théâtre dessinée* (Nizet)
JOMARON Jacqueline de (sous la direction de) *Le théâtre en France* (La Pochotèque)
RYNGAERT Jean-Pierre *Introduction à l'analyse du théâtre* (Bordas)
Lire le théâtre contemporain (Bordas)
ROUBINE Jean-Jacques *Introduction aux grandes théories du théâtre* (Bordas)
PAVIS Patrice *La mise en scène contemporaine* (Armand Colin)
Le théâtre contemporain : analyse des textes, de Sarraute à Vinaver (Nathan Université)
- PIERRON Agnès *Dictionnaire de la langue du théâtre* (Le Robert)
PRUNER Michel *La fabrique du théâtre* (Armand Colin)
SARAZAC Jean-Pierre *Poétique du drame moderne et contemporain* (Etudes théâtrales)
SURGERS Anne *Scénographies du monde occidental* (Nathan Université)

- AZAMA Michel *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950-2000* (3 tomes, Editions Théâtrales)
CORVIN Michel *Anthologie critique des auteurs dramatiques européens 1945-2000* (Editions théâtrales)
TACKELS Bruno *Ecrivains de plateau I-VII*
VINAVER Michel *Ecritures dramatiques, essais d'analyse de textes de théâtre* (Actes Sud)
Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet

2- Pour approfondir

- ARISTOTE *Poétique*
ARTAUD Antonin *Le théâtre et son double*
BARTHES Roland *Ecrits sur le théâtre* (Points Seuil)
BRECHT Bartold *Petit Organon pour le théâtre*

BROOK Peter *L'espace vide* (Point seuil)
DIDEROT *Paradoxe sur le comédien*
DORT Bernard *Théâtres* (Point Seuil)
KOKKOS Yannis *Le scénographe et le héron* (Actes Sud)
MNOUCHKINE Ariane *L'Art du présent* (Babel)
STANISLAVSKI Constantin *La formation de l'acteur* (Petite Bibliothèque Payot)
VILAR Jean *Le théâtre, service public* (Gallimard)

3-Pour compléter

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet...

Lectures de la scénographie Carnets du Pôle (Scérèn)
Les ateliers du théâtre : 10 rendez-vous en compagnie de... (Actes Sud-Papiers/ANRAT)
Coups de théâtre en classe entière (C. Dulibine, B. Grosjean, Scérèn)
Théâtre Aujourd'hui (Scérèn)
Théâtre(s), La Magazine de la vie théâtrale
Alternatives théâtrales, Bruxelles, trimestriel

Les Carnets du Rond-Point, éditions de l'Amandier

Études théâtrales, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve

Sitographie

Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>

Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) :

www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm

Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : www.babel-web.net

- www.theatre-contemporain.net
- [www.remue.net /theatre](http://www.remue.net/theatre)

RAPPORT DE JURY

Établi par Madame NEUMANN Sophie

IA IPR EPS

IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Présidente de la Commission

La certification complémentaire en arts option danse, comme toute certification, est une étape dans le processus de développement professionnel. Elle vient valider des compétences construites au cours des expériences professionnelles et personnelles dans le champ de la danse considérée comme art à part entière.

Ce rapport de jury présente 4 chapitres :

- Les enjeux de la certification danse
- Les compétences recherchées chez les candidats
- Les conditions réglementaires de passation
- Les conseils formulés aux candidats pour la session 2020.

Il prend appui, pour illustrer chacune de ces parties, sur la **session 2022 pour laquelle cinq candidats se sont présentés à l'épreuve : deux professeurs ont obtenu la certification.**

Les enjeux de la certification art option danse :

La certification arts option danse renvoie à un double enjeu : un enjeu personnel et professionnel pour le candidat et un enjeu territorial.

Toute personne qui s'inscrit à la certification s'engage dans un processus de développement professionnel en se soumettant à l'avis d'un jury.

L'enjeu est bien, au niveau individuel, de faire valoir des expériences menées dans des contextes variés. Sur la session 2022, les parcours antérieurs des candidats ont reflété cette hétérogénéité, la danse ayant pu faire l'objet de projets d'enseignement dans le contexte scolaire et extra-scolaire, disciplinaires ou pluridisciplinaires, de projets de création artistique menés avec des élèves ou à titre personnel, de projets d'éducation artistique et culturelle développés au sein des établissements scolaires. De ce fait l'objectif, pour le candidat, consiste à valoriser ces expériences en cherchant, par la distanciation, à énoncer les compétences construites au travers de ces expériences.

La certification constitue aussi un enjeu pour le territoire académique puisqu'elle permet d'identifier des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse ici ou là, selon tel ou tel projet, d'ateliers artistiques à la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés en danse, jusqu'à la mise en place d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité danse au lycée.

La danse, enseignement artistique à part entière, n'apparaît pas comme discipline de recrutement par voie de concours. Cette certification permet donc de **valider des compétences particulières** qui ne relèvent pas nécessairement du champ du concours de l'enseignant. (La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 précise cette orientation).

Les compétences recherchées

- Enseigner la danse en tant que discipline à part entière au lycée ou au collège. Au lycée le professeur certifié art danse sera donc capable d'enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel, mais aussi dans la filière technologique « techniques de la musique et de la danse ».

Le candidat doit démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementairement défini.

La question du partenariat avec les structures culturelles et les artistes (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...), **la connaissance des œuvres chorégraphiques**, la connaissance des éléments du programme de l'enseignement optionnel et de spécialité danse (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation) constituent des **incontournables**.

De même **la connaissance des textes réglementaires qui organisent les différents dispositifs artistiques** (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...) est impérative.

- Il est essentiel de rappeler que pour exercer dans le cadre de ces enseignements, une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels est indispensable (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...).

Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve

Le rapport

Au moment de son inscription le candidat remet un rapport, dont la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 précise succinctement le contenu et les aspects formels attendus.

Le rapport ne saurait se limiter à un catalogue d'expériences artistiques. Il doit mettre en perspective des expériences artistiques avec le développement de compétences, au service des attendus des enseignements nécessitant la certification.

Ce rapport, sur lequel s'appuie le jury, oriente le questionnement de l'entretien.

L'épreuve orale

A la session 2022 le jury était composé d'un enseignant expert certifié arts option danse et d'un IA IPR. L'épreuve comporte deux temps : un exposé oral de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

L'exposé

Cet exercice en temps contraint doit être préparé. **Il ne doit pas être redondant mais complémentaire du rapport dont le jury a déjà pris connaissance.** Il est important que cet exposé puisse mettre le candidat dans les meilleures dispositions possibles pour échanger ensuite avec le jury. Il lui est donc conseillé de mettre en avant un élément important de son parcours professionnel qui soit tant en adéquation avec les compétences recherchées qu'avec ses motivations premières.

L'entretien :

La note de service NS 2004-175 du 19-10-2004 précise l'orientation donnée à l'entretien :

« L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (...), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »

La notation :

Chaque candidat est noté de 0 à 20. Une note supérieure ou égale à 10 valide la certification. Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) :

« Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. Les 4 premiers points cités sont incontournables. »

Conseils formulés aux candidats

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement **de la danse** avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance infaillible des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité danse et de l'enseignement optionnel danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé, et ainsi être en capacité de permettre aux élèves de s'approprier la dimension « sensible » des pratiques artistiques.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique. Les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard des exigences de cette certification :

- Renforcer les connaissances artistiques et culturelles sur la danse en tant qu'art et objet d'enseignement, notamment l'histoire de la danse (les grandes étapes) et l'analyse des œuvres.
- S'informer sur les contextes, les projets, les acteurs, les institutions pour pouvoir se situer dans un réseau partenarial faisant interagir les ministères de l'éducation nationale et de la culture

Dans le même temps, le jury tient à rassurer les candidats. Quelle que soit l'issue de cette certification il s'agit d'un échange professionnel qui permet de valoriser des expériences menées et d'enrichir son parcours personnel et professionnel.